

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 décembre 2022
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 9 décembre 2022, adressées au Secrétaire général
et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission permanente du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté à sa 1121^e réunion, tenue le 11 novembre 2022 (voir annexe).

À cette réunion, le Conseil de paix et de sécurité a examiné la demande du Gouvernement fédéral somalien de prolonger la première phase du calendrier opérationnel de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS). À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté le communiqué, dans lequel il a indiqué qu'une légère révision du calendrier était demandée et confirmé qu'il l'approuvait, tout en reconfirmant son engagement à maintenir la date de retrait de l'ATMIS au 31 décembre 2024.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Carolyn Oppong-Ntiri



**Annexe à la lettre datée du 9 décembre 2022 adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant le communiqué [PSC/PR/COMM.1068 (2022)] adopté à sa 1068^e réunion tenue le 8 mars 2022 sur la reconfiguration de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui autorise la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) à remplacer l'AMISOM, et la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui autorise la reconfiguration de l'AMISOM, qui devient l'ATMIS,

Notant l'exposé introductif de M^{me} Emilia Ndinelao Mkusa, Représentante permanente de la République de Namibie auprès de l'Union africaine et Présidente du Conseil de paix et de sécurité pour le mois de novembre 2022, et les exposés présentés par M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité ; M^{me} Fiona Lortan, Représentante spéciale adjointe du Président de la Commission de l'Union africaine en Somalie et Chef par intérim de l'ATMIS ; ainsi que M. Hussein Sheikh-Ali, Conseiller pour la sécurité nationale du Gouvernement fédéral somalien et M^{me} Birgitte Markussen, Ambassadrice de l'Union européenne auprès de l'Union africaine,

Réaffirmant la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le Gouvernement somaliens en ce qui concerne leurs aspirations à une paix, une sécurité, une stabilité et une prospérité durables, dans l'intérêt de la région et du continent dans son ensemble,

Réitérant l'engagement indéfectible de l'Union africaine envers le mandat de l'ATMIS,

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole,

1. *Prend note* de la demande du Gouvernement fédéral somalien de réviser les délais opérationnels du mandat de l'ATMIS, tels qu'ils figurent dans le concept des opérations de l'ATMIS, le Communiqué 1068 du Conseil de paix et de sécurité et la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité de l'ONU ;

2. *Confirme* qu'il approuve la demande du Gouvernement fédéral somalien de prolonger la phase 1 de la reconfiguration de l'ATMIS concernant le retrait de 2 000 membres des contingents de l'ATMIS, du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023, ce qui modifie légèrement le calendrier opérationnel, *tout en reconfirmant* son engagement à maintenir la date de retrait de l'ATMIS au 31 décembre 2024 ;

3. *Condamne fermement* la récente et lâche attaque du groupe terroriste Al-Shabaab contre le Ministère de l'éducation à Mogadiscio, *rend hommage* aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à l'ATMIS et à leur personnel pour les sacrifices consentis continuellement en Somalie et *les assure* du soutien inébranlable de l'Union africaine ;

4. *Prie* la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'ONU, le Gouvernement fédéral somalien et les partenaires, de soumettre un rapport conjoint, au plus tard le 15 février 2023, comprenant une évaluation technique des progrès réalisés et du respect des objectifs de référence convenus, afin de guider le Conseil de paix et de sécurité dans les prochaines étapes du plan de transition, *tout en*

indiquant que le rapport devrait couvrir les propositions relatives à la révision des phases du concept des opérations et des besoins en matière de génération de forces ;

5. *Accueille avec satisfaction* la prochaine série d'activités de sensibilisation menées par l'Union africaine et l'ONU auprès des États membres de l'Union africaine, des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à l'ATMIS et de la communauté internationale, qui doit commencer à Addis-Abeba en novembre prochain, en vue de mobiliser des ressources financières et autres ressources nécessaires afin d'appuyer l'exécution du mandat de l'ATMIS grâce à des capacités opérationnelles renforcées ;

6. *Demande* à l'ONU et au Conseil de sécurité d'envisager un financement supplémentaire et prévisible pour l'ATMIS, afin de tenir compte de l'incidence de l'extension de la phase 1 sur les ressources et des problèmes de financement persistants, qui affectent la bonne exécution du mandat de l'ATMIS en général ;

7. À cet égard, *réaffirme* qu'il est urgent que le Conseil de sécurité envisage d'autoriser le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine au moyen des contributions statutaires des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, afin de garantir un financement prévisible, souple, adéquat et durable de ces opérations ;

8. *Félicite* le Gouvernement fédéral somalien d'avoir redoublé d'efforts dans la lutte contre Al-Shabaab et l'encourage à faire de même pour la constitution et l'intégration des forces afin d'assumer effectivement toutes les responsabilités en matière de sécurité en Somalie après le retrait progressif des contingents, tout en notant que la priorité doit être accordée à la protection des forces du personnel de l'ATMIS ;

9. *Renouvelle* ses sincères remerciements à l'Union européenne, à l'ONU et aux autres partenaires de développement pour leur soutien continu à l'ATMIS ;

10. *Prie* la Commission de l'Union africaine et l'ONU d'envisager d'organiser ensemble une conférence internationale d'annonces de contributions, d'ici à mars 2023, de concert avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les partenaires de développement, en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour les opérations de l'ATMIS et l'appui à la Somalie ;

11. *Demande* au Président de la Commission de transmettre le présent communiqué au Conseil de sécurité de l'ONU en vue de l'approbation du calendrier révisé concernant la prolongation du retrait de 2 000 soldats de l'ATMIS au-delà de décembre 2022, en attendant que le Président de la Commission ne présente un rapport détaillé avant le 15 février 2023, comme il est demandé au paragraphe 51 de la résolution [2628 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité ;

12. Décide de rester activement saisi de la question.